1770 - Délibérations sur l'horloge de l'église.

Texte de Montravel -1896

Mardi 9 Avril 1770, il a été exposé que les conventions faites le 9 mai 1758 avec le sieur Jacques Cheze, pour construction d'une horloge publique à Joyeuse n'ayant point sorti à effet, il fut passé le 9 novembre suivant avec Jean, Pierre Marcou, horloger au lieu de Chatel, Diocèse du Puy; lequel se charge de placer une horloge neuve dans le clocher de Joyeuse, moyennant 350 livres, outre la vieille horloge qui devait lui être livrée. Qu'effectivement il plaça cette horloge pour laquelle il fut payé à compte le 19 Juillet 1759, 209 livres et 12 livres pour sa dépense.

Ladite horloge s'étant bientôt détraquée, il s'éleva une contestation entre la communauté et ledit Marcou. Qu'il y fit diverses réparations et aussi d'autres horlogers les sieurs Rivière du Pont Saint Esprit et Loriol de Montélimar. Le sieur Marcou fut sommé de faire des réparations.

Le 4 avril 1770, il fut décidé qu'on ferait une autre horloge et que par économie on placerait une des cloches au-dessus des ouïes qui dominent la place de l'église.

Le sieur Cornu, maitre horloger de Nismes fut chargé de livrer l'horloge au prix de douze cents livres, on lui livra à compte l'ancienne horloge, le prix du fait étant compté à trois sols la livre. Il y en eut 340 livres, on lui paya en plus 326 livres onze sols pour son travail qui fut approuvé le 30octobre 1770.

Les principaux habitants suivant furent nommés pour faire l'avance de ces sommes : Guillaume Vézian, Jean Jacques, Claude Dusserre, Jean Guillaume Barthélémy de Laforest, Guillaume Joseph Gâche, Claude Antoine Richard, Pellier Ainé, Louis Annet Gasques de Combes, habitants de la première classe.

Ces sommes leur seront tenues à compte sur les tailles.

Transcription Alain Auzas





• A noter la position de l'horloge avant et après 1912.